

Tax Ruling ou Rescrit fiscal (Wikipedia)

De nos jours, le rescrit fiscal (appelé en anglais *tax ruling*) est une prise de position formelle de l'administration fiscale, saisie par un contribuable. En cas d'interrogation sur la fiscalité applicable à une situation précise, la procédure du rescrit permet d'obtenir une réponse précise et définitive opposable à l'administration y compris si la solution donnée est contraire à la loi. Le rescrit fiscal fait ainsi prévaloir la sécurité juridique du contribuable sur le principe de légalité et de hiérarchie des normes.

L'accord entre l'entreprise et l'administration fiscale porte sur un montage spécifique et sur ses incidences fiscales. Dès lors que le montage est validé, pour une certaine durée - généralement 5 à 7 ans – l'accord ne peut pas être remis en cause par l'administration fiscale sauf s'il est vraiment détourné¹. La pratique des rescrits fiscaux existe dans 22 pays de l'Union Européenne.